

# PGRI Loire-Bretagne



Plan de gestion du risque  
inondation

Bureau de CLE Loir du 29 avril  
2015



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement des Pays de la Loire

# PGRI Loire Bretagne

- Document stratégique accessible au grand public
- Vision globale et homogène pour appréhender le risque inondation par l'ensemble des acteurs (anticipation plutôt que réaction)
- Recherche de cohérence et de synergie entre les politiques d'aménagement du territoire, de gestion des milieux aquatiques et de gestion du risque d'inondation
- Échelle de travail – district hydrographique – en cohérence avec la politique de l'eau

# PGRI Loire-Bretagne

**Échelle européenne** : la Directive Inondation, pour réduire les conséquences négatives des inondations

**Échelle nationale** : la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (7 octobre 2014)

**Échelle de bassin** : le Plan de Gestion du Risque Inondation, cadre stratégique, encadrant l'utilisation des outils de la prévention des inondations

**Une déclinaison locale** sur certains secteurs à forts enjeux

# PGRI Loire-Bretagne

Remplace le chapitre « Réduire le risque d'inondations par les cours d'eau » du SDAGE

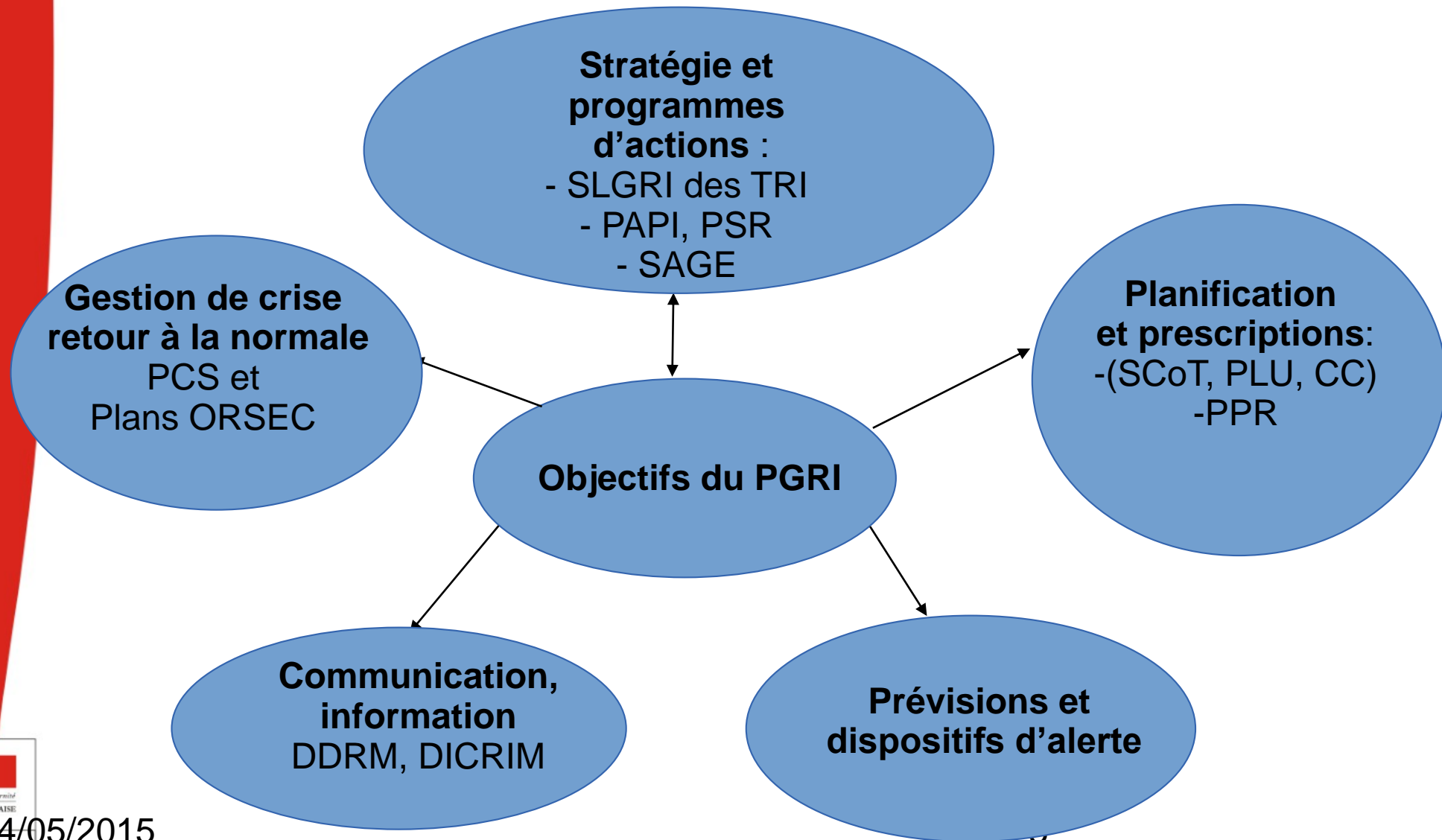
Six objectifs :

- 1 - préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que des zones d'expansion des crues et des submersions marines*
- 2 - planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risques*
- 3 - réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable*
- 4 - intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale*
- 5 - améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation*
- 6 - se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale*

=> déclinés en 46 dispositions  
(dont 21 issues du SDAGE actuel)

# PGRI Loire Bretagne

Dynamiques contribuant aux objectifs du PGRI



04/05/2015

# PGRI : quelles implications sur les territoires des SAGE (1/2) ?

Trois dispositions du PGRI mentionnent les SAGE :

- D 1-5 : Association des CLE à l'application de l'article L211-12 CE( définition de la liste des ouvrages créant un obstacle à l'écoulement des eaux)
- D 1-6 : Gestion de l'eau et projets d'ouvrages de protection
- D 5-1 : Informations apportées par les SAGE (sur le risque inondation)

# PGRI : quelles implications sur les territoires des SAGE (2/2) ?

- Nécessaire mise en regard des dispositions des SAGE concernant le risque inondation avec les dispositions du PGRI
- Une cohérence à vérifier entre SAGE, PGRI et les futures stratégies locales

# Objectif n°1 « *Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que des zones d'expansion des crues* »

Dispositions SAGE Loir	Actions
D.IN.13 – Améliorer les conditions d'écoulement en crues	Etudes sur aménagements hydrauliques (Bonneval, Cloyes sur le Loir). Etude de faisabilité pour protection de bourgs (Naveil, Pezou, Fougeré)





## Objectif n°2 -« Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque »

Dispositions SAGE Loir	Actions
D IN.7 Actions pour prendre en compte le risque dans l'aménagement du territoire	Mise en compatibilité du PPRI de La Flèche. Inventaire des zones d'expansion de crues et étude des modalités de leur préservation par les collectivités
D IN.8 Mieux connaître et préserver les zones d'expansion des crues	Inventaire des zones d'expansion des crues sur l'ensemble du BV, et étude de leurs fonctionnalités
D IN.9 Mieux gérer les eaux pluviales	Réalisation par les collectivités de schémas de gestion des eaux pluviales (recommandation)
D IN.10 Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme	Recommandations pour les PLU pour une meilleure gestion des eaux pluviales
D IN.11 – Mieux intégrer la problématique de gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement	Préconisations du SDAGE



# Objectif n°3 -« Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable»

Dispositions SAGE Loir	Actions
D IN.12 – Actions pour réduire la vulnérabilité des enjeux exposés	Sensibilisation par les collectivités auprès des habitants et acteurs économiques à réaliser des diagnostics en vue de réduire la vulnérabilité (recommandation)



## Objectif n°4 - « *Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale* »

Dispositions SAGE Loir	Actions
D IN.1 – Porter et coordonner le volet « Inondations du projet de SDAGE ».	Etude des possibilités de portage et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage « inondations »

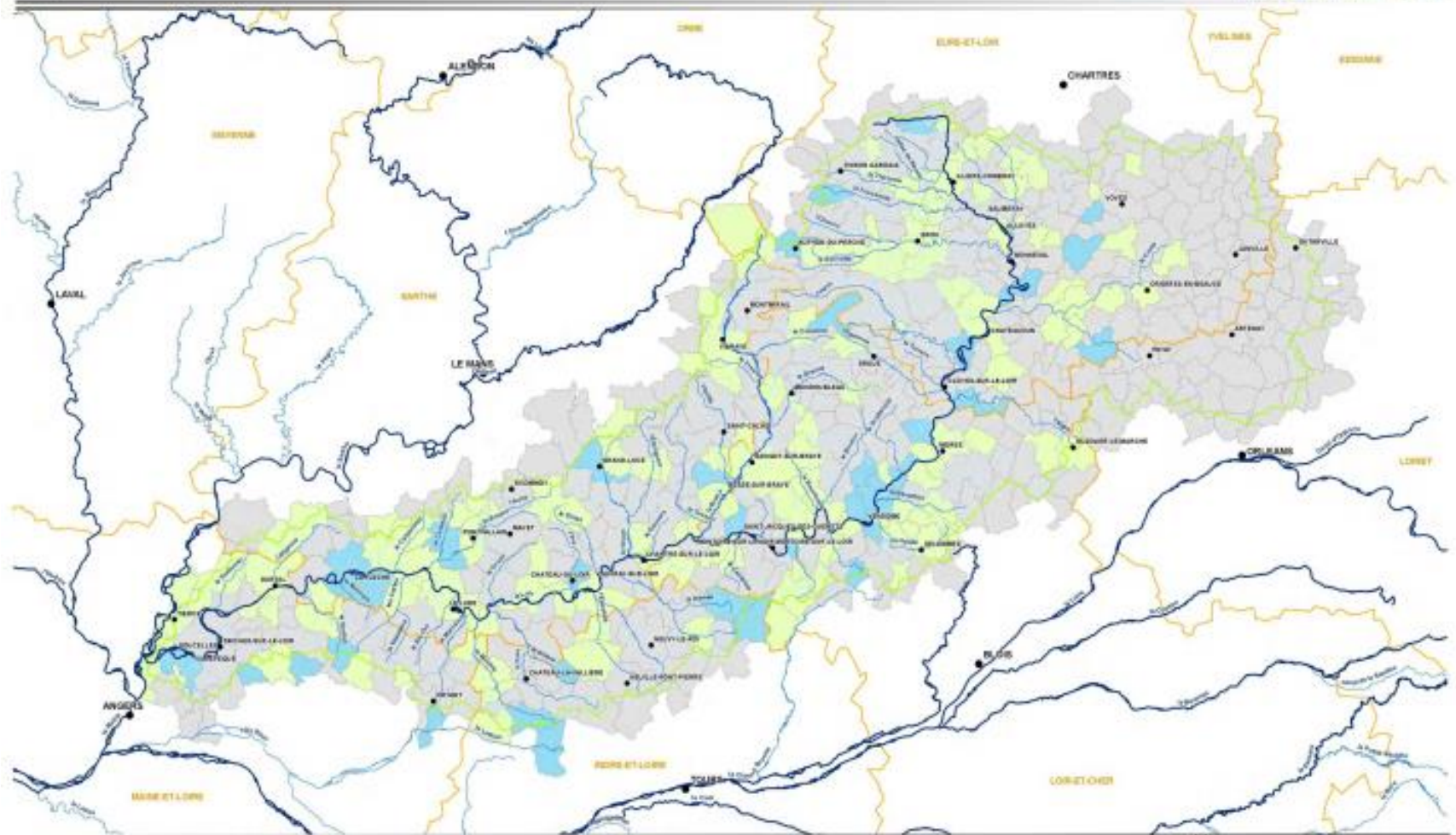


# Objectif n°5 -« Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation »

Dispositions SAGE Loir	Actions
D IN.2 – Mettre en œuvre des actions pour améliorer les dispositifs d'observation des crues	Demande de la CLE à : <ul style="list-style-type: none"><li>-SPC : améliorer la connaissance des débits à Bonneval (jaugeage sur le Loir)</li><li>- Etat : actualiser les courbes de tarage (Cloyes sur le Loir, Le Lude, La Flèche)</li><li>- Etat : mise en place de nouvelles stations de mesure à Morée et Alluyes</li></ul>
D IN.3 Améliorer l'efficacité des outils de prévision des crues	Demande de la CLE au SPC : <ul style="list-style-type: none"><li>- améliorer l'outil de modélisation « bassin de la Maine », et intégrer Braye et Ozanne</li></ul>
D IN.4 Actions pour améliorer l'information pour la gestion de crise	Demande de la CLE au SPC : <ul style="list-style-type: none"><li>- améliorer la pertinence des niveaux d'alerte et de vigilance,</li><li>- mettre en place un outil cartographique des zones inondables pour la gestion de crise.</li></ul>
D IN.5 Actions pour améliorer la conscience du risque	Réalisation d'outils de communication – sensibilisation (collectivités, acteurs économiques, particuliers, établissements scolaires). Mise en place de repères de crues.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES COMMUNES

ETUDE GLOBALE DE REDUCTION DU RISQUE INONDATION  
DANS LE BASSIN VERSANT DU LOIR



<p><b>Réponse des communes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Réponse en ligne</li> <li> Réponse papier</li> <li> Sans réponse</li> </ul>	<p><b>Cours d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Classes 1 et 2</li> <li> Classes 3 et 4</li> <li> Classes 5 et 6</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Préfecture</li> <li> Zone d'étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Département</li> <li> Bassin versant du Loir</li> </ul>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Sources : BRGM - GéoParb, BRGM - PGC, Août 2011



04/05/2013

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



# Objectif n°6 - « *Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale* »

Dispositions SAGE Loir	Actions
D IN.4 Actions pour améliorer l'information pour la gestion de crise	Demande de la CLE au SPC : <ul style="list-style-type: none"><li>- améliorer la pertinence des niveaux d'alerte et de vigilance,</li><li>- mettre en place un outil cartographique des zones inondables pour la gestion de crise.</li></ul>
D IN.6 – Mettre en œuvre des actions pour améliorer la préparation à la gestion de crise	Réalisation des PCS pour les 63 communes couvertes par un PPRI ne l'ayant pas fait (recommandation)

